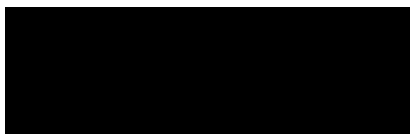


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 31 octobre 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.297



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 29 septembre dernier, visant à savoir quel organisme était responsable de rassembler et diffuser quotidiennement à la population et aux médias l'information sur le nombre de personnes infectées, hospitalisées et mortes de la Covid-19 et en vertu de quelle base légale, loi, règlement ou décret.

Au terme des vérifications effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la santé publique, dans le cadre de l'enquête épidémiologique, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) le mandat de vigie et de surveillance de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) le 18 mars 2020. Ce mandat est toujours actif.

Nous vous transmettons sous l'onglet 1, la lettre du MSSS qui mandatait l'INSPQ pour rassembler et diffuser quotidiennement à la population et aux médias l'information sur le nombre de personnes infectées, hospitalisées et mortes de la Covid-19. Toutefois, certaines informations contenues dans ces documents ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être divulgués sans le consentement des personnes concernées conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (loi).

... 2

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, nous vous invitons à adresser votre requête au responsable de l'accès aux documents de l'INSPQ aux coordonnées suivantes :

Madame Julie Dostaler
Secrétaire générale
945, avenue Wolfe, 3^e étage Québec (Québec) G1V 5B3
Téléphone : 418 650-5115, poste 5302
Télécopieur : 418 646-9328
responsable.acces@inspq.qc.ca

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée et l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

[REDACTED]

Robin Aubut-Fréchette

p.j. 3